

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1741

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 11

À la fin de l'alinéa 33, substituer à la référence :

« 6° »

la référence :

« 7° »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.